

## Procès-verbal du conseil municipal du 1 avril 2023



**Début de la séance :** 9h07

**Présents :** Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Bernard MINODIER, Cathy GAUTHIER, Daniel SAPET, André VICTOURON, MAGNOULOUX Bernard

**Absents :** Axel CABLÉ (pouvoir Agnès ORÈVE), Jessica MOTTIN, Tanguy ANTRESSANGLE

**Secrétaire de séance :** Patrick MARGAND

**Quorum :** 8

Approbation du PV du conseil municipal du 7 janvier 2023

### Ordre du jour :

#### **1. Compte de gestion 2022 du budget communal**

Présenté par M. Daniel SAPET .

Le compte de gestion 2022 du budget communal a été établi et approuvé par le trésor public après avoir vérifié l'identité de ce document avec le compte administratif du même exercice.

*Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)*

#### **2. Compte administratif 2022 du budget communal**

Le compte administratif a été établi par la mairie sous la responsabilité de monsieur Alain MESBAH-SAVEL, maire de Saint-Victor.

Présenté par M. Daniel SAPET, le compte administratif peut se résumer ainsi :

##### **Investissement**

###### Dépenses :

Prévu : 2 150 930,91 €

Réalisé : 1 197 311,66 €

Reste à réaliser : 723 224,03 €

###### Recettes :

Prévu : 2 150 930,91 €

Réalisé : 1 207 694,01 €

Reste à réaliser : 645 820,00 €

##### **Fonctionnement**

###### Dépenses

Prévu : 1 094 416,90 €

Réalisé : 705 281,76 €

###### Recettes

Prévu : 1 094 416,90 €

Réalisé : 1 106 638,65 €

Le compte de gestion est identique au compte administratif.

Les comptes présentent un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 d'un montant de 131 339,99 €.

*M. le maire sortant avant le vote, le conseil municipal a été placé sous la présidence de madame Agnès ORÈVE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.*

*Pour 10 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)*

### 3. Affectation des résultats 2022

Présenté par M. Daniel SAPET.

Le besoin de financement d'un montant de 67 021,68 € est affecté au résultat d'exploitation excédent au 31/12/2022.

Le résultat reporté en fonctionnement restant pour l'année 2022 est de 334 335,21 €.

*Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)*

### 4. Vote des taux d'imposition

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL.

Pour rappel, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales des taxes foncières sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2023, les ECPI et les communes pourront de nouveau faire varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Cependant, les collectivités devront respecter un certain nombre de règles de lien, qui différeront selon leur régime fiscal.

Le vote porte sur la taxe foncière du non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

- Foncier bâti : 30,31 %
- Foncier non bâti : 61,85 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 7,70 %

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés par la commune pour 2023.

*Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)*

### 5. Subventions de fonctionnement aux associations

Présenté par Mme Fabienne FROMENTOUX.

Associations	Subventions allouées
ACCA SAINT-VICTOR	200,00 €
ADMR LES TROIS RIVIÈRES	400,00 €
AMICALE BOULE	400,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
APEL	400,00 €
ASS. DE JEUNES ET D'ÉDUCATION	200,00 €
ASS. ESPOIR SAINT-VICTOR	800,00 €
ASS. VEUVES CIVILES CHEFS FAMILLES	120,00 €
ASS. AIR DES CHOIX	200,00 €
ASS. CHANTELERMUZE	400,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €
L'ÉCHO DE LA SERVE	200,00 €
LES ZIGOMATS	200,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	120,00 €
LES LOUPS DE LA CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
US CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
UNION RETRAITÉS PERS AGÉES	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 040,00 €</b>

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

*M. MAGNOULOUX ne participe pas au vote puisque Président de l'association de Chantelermuze.*

*Pour 11*

## 6. Budget primitif communal 2023

Présenté par M. Daniel SAPET.

- La répartition des dépenses de fonctionnement a été réalisée en tenant compte des recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2023, augmentées de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022.

Le budget de fonctionnement prévisionnel ainsi présenté est équilibré.

- La répartition des dépenses d'investissement a été réalisée en tenant compte des recettes d'investissement prévues pour l'année 2023.

Le budget d'investissement prévisionnel ainsi présenté est équilibré

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 175 685,41 €	1 175 685,41 €
Section d'investissement	1 512 000,00 € Dont 723 224,03 de RAR	1 512 000,00 € Dont 645 820,00 de RAR
Résultat global	2 687 685,41 €	2 687 685,41 €

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, et les recettes ne sont pas affectées.

*Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)*

## 7. Convention de soutien technique aux communes 2023 Arche-Agglomération

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL.

Le vote concerne la signature d'une convention de soutien technique dont les modalités d'intervention à la commune par Arche-Agglomération s'appliquent dans les domaines suivants :

- Gestion de la voirie et ses dépendances
- Les missions d'assistance technique et de conseils

Cette convention prend effet à la date de la signature et se termine le 31 décembre 2023.

Elle n'est pas reconductible.

*Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)*

**Prochain conseil municipal planifié le 3/06/2023**